

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Rennes  
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE  
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT  
du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 5 septembre 2022**

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

**PRESENTS (28)** : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES (5)** : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

**PROCURATIONS DE VOTE (4)** : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme Ducamin.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

#### **2022.089 Commission Délégation de Service Public – Renouvellement intégral - Election**

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-22 ;
- **VU** la délibération n°2020.041 en date du 6 juillet 2020 procédant à l'élection des membres de la commission de délégation de service public ;
- **VU** la délibération n°2022.079 du Conseil Municipal du 05 septembre 2022 prenant acte de l'installation de nouveaux conseillers municipaux ;
- **VU** la délibération n°2022.088 en date du 5 septembre 2022 décidant le renouvellement intégral de la Commission de délégation de service public et fixant les conditions de dépôt des listes ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** qu'en raison de la démission simultanée de deux conseillers municipaux inscrits sur la même liste aux élections municipales, un étant membre titulaire de la commission de délégation de service public et l'autre suppléant, la ville de Saint Jacques de la Lande se trouve dans l'impossibilité de pourvoir à leur remplacement du fait de l'inexistence d'autre membre suppléant inscrit sur ladite liste ;
- **CONSIDERANT** donc la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la Commission de délégation de service public afin de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, tel que prévu à l'article L.2121-22 du CGCT ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP) ;
- Procède à l'élection des membres de la CDSP ;
- Elit comme membres de la CDSP :

Titulaires	Suppléants
Marie Baslé	Cécile Triboult
Loïc Ravaudet	Edwin Haggan
Pierre-François Lebrun	Caroline Tho
Claire Bousquet	Mickaël Chemin
Michaël Macé	Yannick Dein

Pour extrait conforme,  
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 septembre 2022

Marie DUCAMIN  
Maire

  


Sylvie LECOQ  
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/09/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/09/22

Par le service affaires générales